



14ème législature

Question N° : 47844	De M. Jean-Luc Moudenc (Union pour un Mouvement Populaire - Haute-Garonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Redressement productif		Ministère attributaire > Économie, redressement productif et numérique
Rubrique > défense	Tête d'analyse > matériels	Analyse > groupe EADS. restructuration. réduction d'effectifs. modalités.
Question publiée au JO le : 21/01/2014 Date de changement d'attribution : 03/04/2014 Question retirée le : 15/04/2014 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Luc Moudenc interroge M. le ministre du redressement productif sur la situation d'Airbus Group. Le 9 décembre 2013, la direction d'EADS (devenue Airbus Group) a annoncé la suppression de 5 800 postes en Europe. Sur ce nombre, un millier concerne la France, dont 340 chez Astrium et 200 chez Cassidian. D'après les organisations syndicales, ce nombre de suppressions de postes ne peut se faire sans licenciements « secs », au nombre de 300 environ. L'État français est actionnaire d'Airbus Group à hauteur de 12 %. En dehors de positions de principe, le Gouvernement n'a pas pris la parole publiquement sur le sujet. Aussi, il lui demande d'agir auprès d'Airbus Group, dont l'État est actionnaire, pour faire prévaloir l'intérêt de l'entreprise sur des objectifs financiers de rentabilité à tellement court terme qu'ils semblent irréalistes et de veiller, à tout le moins, à ce qu'aucun licenciement « sec » n'ait lieu en France dans le cadre de cette restructuration.